

45ème séance du 13 décembre 2021
La séance débute à 16h00 en salle du Conseil communal

Présidence:
M. Frédéric BLUM

Présents :
Mme Michèle GENILLARD
M. André REICHENBACH
M. Marcel MORATTI
M. Stéphane VON SIEBENTHAL
Mme Cindy MORIER
Mme Annie SCHWITZGUEBEL

Procès-verbal :
Mme Sylvie BERDOZ

Le PV de la séance du 06 décembre 2021 est accepté tel que rédigé.

Frédéric BLUM (FB)

FB demande à ses collègues de respecter une minute de silence à la mémoire de M. [REDACTED]

Feu [REDACTED]

S.2021.45.01

01

S.2021.45.01

02

FB présente le courrier du Service de la population - naturalisation informant que [REDACTED] a déposé une demande de naturalisation. Il nous est demandé de traiter la partie 1 du rapport d'enquête afin de poursuivre le traitement de cette demande. FB mandate le greffe afin de donner le suivi à cette correspondance en procédant à la demande d'une date à [REDACTED] en vue de fixer une entrevue dans nos bureaux (partie 1 - rapport d'enquête).

S.2021.45.01

03

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

FB présente le courriel de Mme [REDACTED] demandant de valider formellement par les Municipalités le plan d'action projet "Smart Villages - Pays-d'Enhaut". 6 projets prioritaires ont été retenus. FB donne diverses informations et propose d'accepter le plan d'action projet "Smart Villages - Pays-d'Enhaut".

PERET - Projet "Smart Villages - Pays-d'Enhaut

S.2021.45.01

04

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition.

FB présente un mail adressé par Mme et M. [REDACTED] nous informant vouloir organiser une fête entre amis et en musique le 31 décembre prochain dans leur appartement [REDACTED]. Ils souhaitent connaître les recommandations communales. FB propose de leur transférer le règlement de police communal afin qu'ils respectent ce dernier (art 18 - lutte contre le bruit du règlement de police) et les directives liées au COVID-19 en vigueur au moment de leur fête devront également être scrupuleusement respectées.

S.2021.45.01

05

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

FB informe que nous devons proposer des dates pour une rencontre avec la Gendarmerie. FB propose les 1er ou 8 mars 2022 à 17h00 à la salle du Conseil communal.

Gendarmerie

S.2021.45.01

06

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition.

FB présente un mail adressé par Qualibroker qui nous transmet une proposition d'assurance commerce avec la couverture de notre parc informatique à hauteur de [REDACTED] la prime est de [REDACTED] par an. FB propose d'accepter cette proposition.

Qualibroker

S.2021.45.01

07

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

FB présente un mail adressé par Me [REDACTED] qui nous remet le courrier de [REDACTED] qui nous fait part de la dernière position de sa cliente, [REDACTED] acceptant la modification de l'affectation proposée le 15 juillet dernier et de l'art. 51 al. 3 du règlement exposé dans son dernier mail. Me [REDACTED] demande si nous souhaitons que [REDACTED] déclare officiellement que l'opposition est retirée moyennant que ses modifications soient adoptées par le Conseil communal. FB propose d'informer l'avocat de Mme [REDACTED] par l'intermédiaire de Me [REDACTED] que nous avons pris bonne note de l'acceptation de la modification de l'affectation proposée soit l'art. 51 al. 3 du règlement communal. Il propose également que [REDACTED] déclare officiellement le retrait de l'opposition sous réserve que les modifications soient acceptées par le CC.

PACom - [REDACTED]

S.2021.45.01

08

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter ces propositions.

FB présente un mail adressé par Mme [REDACTED] du bureau GEA nous informant pouvoir poursuivre la planification de la suite de la démarche du PACom, selon le calendrier d'intention suivant :

PACom - Calendrier

S.2021.45.01

- transmission du dossier d'enquête complémentaire à la municipalité, fin janvier 2022
- présentation à la municipalité, entre le 1er et 11 février 2022
- présentation à la commission du Conseil communal, entre le 1er et 11 février 2022
- mise au point du dossier, entre le 14 et 28 février 2022
- dépôt à l'enquête complémentaire, mars 2022.

Suite à un échange entre FB et Mme [REDACTED] du bureau GEA, FB informe qu'il désire proposer ce préavis au mois de juin au CC et de ce fait le calendrier ci-dessus est quelque peu modifié.

Le mardi 25 janvier 2022 à 20h00 aura lieu une séance de présentation en présence de Mme [REDACTED] - GEA ainsi qu'avec la commission urbanisme. La mise à l'enquête complémentaire aura lieu au plus tard à la mi-février. De mi-mars à début mai les modifications à apporter au préavis seront entreprises afin de respecter les délais. FB propose de confirmer la date à Mme [REDACTED] du bureau GEA et de convoquer la commission urbanisme à cette séance.

La Municipalité DECIDE :
- de valider ces différentes propositions.

FB propose d'adresser un courrier à l'ASR afin de faire part de notre inquiétude concernant le délai d'intervention de 3 jours lors du déclenchement d'une cellule d'urgence relative aux dangers naturels (mise en place du FIR).

Association sécurité Riviera - FIR

S.2021.45.01

10

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

Michèle GENILLARD (MG)

MG présente la demande de soutien adressée par la fondation "Fonds Marcel Gardel" (établissements scolaires du Pays -d'Enhaut); dons jusqu'à ce jour CHF 200.- de ce fait proposition pour 2022 CHF 200.-.

Fondation "Fonds Marcel Gardel"

S.2021.45.02

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

01

MG transmet diverses informations concernant les RH. De plus, elle propose à ses collègues de valider les nouveaux salaires. Les primes 2021 seront acceptées début janvier 2022; elle demande de lui transmettre les éventuelles propositions d'employés à récompenser. D'autre part et après discussion MG propose de faire un cadeau de CHF 100.-/personne au personnel étant donné qu'il n'y aura à nouveau pas d'apéro de fin d'année; ceci et finalement décidé sous forme de paniers garnis.

Ressources humaines - divers

S.2021.45.02

02

La Municipalité DECIDE :

- de valider les nouveaux salaires proposés pour 2022 ainsi que les autres propositions.

MG transmet diverses informations relatives à la hotline de la centrale des solidarités transmises par M. [REDACTED] de la Commune de Château-d'Oex. Elle propose de mettre ces liens sur notre site internet.

Centrale des solidarités - Hotline

S.2021.45.02

03

La Municipalité DECIDE :

- d'accepter cette proposition.

MG donne diverses informations en relation avec l'article 38 du règlement communal; afin que ce dernier soit plus facilement applicable pour les RH. Les deux phrases citées par MG sont à joindre aux règlements pour clarification.

Règlement du personnel & auditions

S.2021.45.02

04

Après discussion, il est finalement décidé que les entretiens du personnel se feront selon le listing qui sera transmis par MG à ses collègues "planning du déroulement"; soit le chef de service ou responsable RH avec le Municipal, puis uniquement avec le Municipal.

La Municipalité DECIDE :

- de valider ces différentes propositions.

André REICHENBACH (AR)

AR présente la 1ère version de la plaquette de la ruine du Vanel transmise par la DGIP; cette dernière n'est pas encore finalisée; nos remarques sont demandées il est fait mention que les intervenants vont changer et le coût de CHF env. 400'000. – va être indiqué. AR a demandé au greffe de lui imprimer divers dossiers afin d'approcher durant les Fêtes divers donateurs.

Ruine du Vanel - Plaquette

S.2021.45.03

01

La Municipalité DECIDE :

- de modifier la phrase suivante par le "soutien des habitants ainsi que des résidents de Rougemont et de la région" cette modification est à transmettre à M. [REDACTED] de la DGIP. FB propose pour sa part d'avoir une photo montage du projet fini ainsi que du remplacement de la dernière photo avec une photo panoramique du village depuis la Tour; ce qui est accepté à l'unanimité.

AR présente le courriel du PNR concernant l'appel à projets haies vivantes lancé par l'Alliance vaudoise pour la nature; ceci en vue du remplacement des haies de lauriers par des essences indigènes, bénéfique à la biodiversité. Ce projet est soutenu financièrement par l'AVPN (délai 15 janvier 2022). AR propose de répondre négativement à cette demande.

Projets haies vivantes

S.2021.45.03

02

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

Suite à l'interpellation de [REDACTED] lors du Conseil communal, AR présente diverses informations relatives à la durée d'installation de l'éclairage de Noël (éclairage décoratif) afin de limiter au maximum les émissions lumineuses (aucune indication dans notre règlement de police).

Emissions lumineuses

S.2021.45.03

03

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition.

AR présente un mail adressé par M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] qui nous informent que c'est avec beaucoup de regret qu'ils ont appris que la commune de Rougemont ne propose pas le skibus cet hiver. AR propose de les informer qu'au vu des coûts énormes notre autorité a dû renoncer à cette prestation.

Skibus

S.2021.45.03

04

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

AR présente un courrier adressé par le Festival au Pays des Enfants qui nous demande un soutien financier en vue de la 10ème édition au aura lieu du 27 au 31 juillet 2022. (2018 CHF 4'000.00, 2019 CHF 4'000.00, 2020 CHF 4'000.00, 2021 CHF 2'000.00). AR propose de leur demander un document relatant leur situation financière actuelle afin de prendre position.

Festival au Pays des Enfants

S.2021.45.03

05

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

Suite à un contact avec PERET, M. [REDACTED] AR propose de procéder à la réception des hôtes du 27 décembre 2021 à la grande salle; afin de finaliser ce point AR rappelle PERET.

Réception des hôtes

S.2021.45.03

06

La Municipalité DECIDE :
- de mandater AR afin de donner le suivi.

Marcel MORATTI (MM)

MM présente le courriel de PERET demandant l'autorisation de modifier le logo sur le panneau apposé à la sortie de Rougemont - direction Château-d'Oex avec le logo Pays-d'Enhaut actualisé. MM propose d'accepter cette modification ceci après approbation du nouveau logo.

Panneau - Logo PERET

S.2021.45.04

01

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

MM informe qu'il a eu il y a quelque temps une demande de M. [REDACTED] -
[REDACTED] dans le but de lui racheter du matériel privé qu'il a laissé **Matériel**
lors de son départ, soit une fraiseuse pour la STEP et un panneau
d'affichage se trouvant au local technique. Après discussion il est décidé **S.2021.45.04**
de renoncer à l'achat de la fraiseuse et de reprendre le panneau
d'affichage pour le montant de [REDACTED]. MM propose de mandater la **02**
bourse en vue de ce règlement (cash ou virement à définir); il donne le
suivi et contacte [REDACTED] afin de traiter ce point.

La Municipalité DECIDE :
- de valider ces propositions.

MM donne diverses informations relatives à la pose d'un enrobé à la **Enrobé rampe du**
rampe du Collège; ces travaux se montent à CHF 41'307.25 TTC selon **Collège**
l'offre présentée de l'entreprise Moratti & Söhne AG. MM propose **S.2021.45.04**
d'adjudger ces travaux (note interne demande d'acompte CHF 40'000. -). **03**

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

MM donne diverses informations concernant les services de piquet des **Indemnités services de**
concessionnaires. Ces derniers touchent CHF 50.-/par jour durant le **piquets**
week-end mais ils interviennent actuellement également durant la **concessionnaires**
semaine. MM informe qu'après un contact avec [REDACTED] **S.2021.45.04**
et [REDACTED] ces derniers ne désirent pas être rémunérés pour les **04**
services de piquet qui ont lieu durant la semaine. Afin de les remercier il
est décidé de leur faire parvenir à chacun un panier garni en fin d'année.

La Municipalité DECIDE :
- de valider ces propositions.

MM présente une offre de l'entreprise STA SA en vue de la réparation des **Dameuse Prinoth**
freins de la dameuse Prinoth, cette dernière se monte à CHF 3'226.70 **S.2021.45.04**
TTC. Une proposition est également faite afin que ces travaux soient **05**
effectués par nos soins soit par [REDACTED] pour un coût
nettement inférieur. Après discussion MM propose d'adjudger ces travaux
à [REDACTED]. Il les contacte pour assurer le suivi.

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette décision.

MM informe que nous avons à nouveau reçu des factures de [REDACTED] - **Retard**
[REDACTED] concernant des travaux entrepris en 2018. Finalement, MM **de facturation**
propose d'adresser un courrier à [REDACTED] responsable de **S.2021.45.04**
l'antenne de Château-d'Oex et mettre en copie [REDACTED] **06**
[REDACTED] afin de l'informer de cette situation.

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

MM informe avoir reçu une plainte de [REDACTED] informant que les **Arbres - Route de la**
branches des arbres en bordure de la parcelle [REDACTED] propriété [REDACTED] à **Saussa**
la route de la Saussa [REDACTED] débordent sur la route. MM demande de leur **S.2021.45.04**
adresser un nouveau courrier afin qu'ils coupent et entretiennent ces **07**
arbres dans les plus brefs délais.

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

MM présente la note de service de la bourse concernant les contrats neige avec une nouvelle proposition les pourcentages ont été revus et il est proposé de les inclure dans le contrat actuel. Au vu de la modification significative pour [REDACTED] en 2022 l'indexation majeure aura lieu en 2023. MM demande à la bourse d'indiquer les montants forfaitaires dans le tableau pour l'entreprise [REDACTED].
Pour traiter ce point AS & SVS ont quitté la salle.

Contrats neige

S.2021.45.04

08

La Municipalité DECIDE :

- de valider ces propositions et de mandater la bourse et le greffe pour l'élaboration et l'envoi de ces contrats.

MM demande au greffe d'envoyer un courrier de rappel à [REDACTED] concernant la propriété à la route du Revers [REDACTED] car malgré notre courrier la haie d'arbres n'a pas été entretenue.

Arbres - Route du Revers

S.2021.45.04

09

La Municipalité DECIDE :

- de valider cette demande.

Stéphane VON SIEBENTHAL (SVS)

SVS présente le courrier de [REDACTED] concernant la propriété de [REDACTED] informant que le contrôle de fin des travaux pour [REDACTED] l'obtention du permis d'habiter pourra avoir lieu à partir du 15 décembre 2021. Ils restent dans l'attente d'une proposition de rendez-vous (carte contrôle N° 16). SVS propose de fixer une date en présence de MM & du responsable de la police des constructions, il propose le 23 décembre dans l'après-midi heure à fixer par M. Karlen.

S.2021.45.05

01

La Municipalité DECIDE :

- de valider cette proposition.

SVS présente le courrier de [REDACTED] informant que les travaux chez son client M. Michel Déage sont terminés et transmettant les documents nécessaires en vue de la délivrance du permis d'habiter. Le dossier étant complet SVS propose de délivrer le permis d'habiter.

Déage Michel - 2019/18

S.2021.45.05

02

La Municipalité DECIDE :

- d'accepter cette proposition.

SVS présente le courrier de [REDACTED] transmettant son rapport d'implantation concernant la propriété de [REDACTED]. Ce dernier relève que les dimensions planimétriques de l'agrandissement du chalet et du garage diffèrent du projet mis à l'enquête publique. SVS propose de valider les 37.2 m2 qui entreront dans le futur règlement. La convention est adressée à [REDACTED] et le permis d'habiter lui sera délivré dès que cette dernière nous sera parvenue dûment signée [REDACTED].

S.2021.45.05

03

La Municipalité DECIDE :

- d'accepter cette proposition.

SVS présente un courrier adressé par CF Immobilier nous informant que la partie du bâtiment du Kiosque sera louée dès le 01 février 2022 pour un commerce de livres, magazines et journaux et la partie habitation comme logement de service. Le locataire sera la société [REDACTED]. SVS propose de demander qui dirige les travaux ainsi que la déclaration de capacité en protection incendie dûment signée par cette personne.

Le Kiosque - [REDACTED]

S.2021.45.05

04

La Municipalité DECIDE :
- de valider ces propositions.

SVS présente un courrier adressé par le bureau Reichenbach Architecture qui nous transmet le dossier complet de mise à l'enquête pour le changement de production de chaleur, vers l'énergie géothermique du chalet le Dragon, propriété de Mme et M. von Pererffy au Gavoin. SVS propose de soumettre ce dossier à l'enquête publique.

Chalet le Dragon - 2021/49

S.2021.45.05

05

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

SVS présente le dossier adressé par le bureau [REDACTED] pour la mise à l'enquête publique d'une fosse à purin en faveur de [REDACTED]. SVS propose d'envoyer ce dossier à la DGTL en demande préalable; actuellement un document est manquant (formulaire 66AC); procéder à l'envoi dès que le dossier est complet.

S.2021.45.05

06

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition.

SVS présente une nouvelle fois le courriel de [REDACTED] concernant la propriété de [REDACTED] informant que dans le cadre de l'assainissement des EU de la parcelle [REDACTED] un dossier nous sera transmis; le préavis de la DGE nous est adressé pour information. Il propose de transmettre ladite demande à la CAMAC en dispense d'enquête publique (en cas de validation par le canton).

S.2021.45.05

07

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition.

SVS présente le courrier de l'étude de Me [REDACTED] concernant la vente de la propriété de Mme & M. [REDACTED]. Il demande si notre commune désire faire valoir son droit de préemption. SVS propose de ne pas faire valoir son droit de préemption.

S.2021.45.05

08

La Municipalité DECIDE :
- de valider cette proposition en ne faisant pas valoir son droit de préemption.

Cindy MORIER (CM)

CM présente le courrier de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers attirant notre attention sur le fait de l'impact pour les SDIS lors de l'application du 30 km/h dans les villes. Il nous est demandé lors de futurs travaux de prendre en compte ces nouvelles données.

30 km/h dans les villes - SDIS

S.2021.45.06

01

CM demande à ses collègues de prendre note que M. [REDACTED] de la DGE (rangers) a confirmé notre rencontre pour le 18 janvier à 17h30 à la salle du Conseil communal.

S.2021.45.06

02

Annie SCHWITZGUEBEL (AS)

AS présente le courrier du GFPE concernant les arbres habitats (proposition de gestion); il est rappelé que dans le cadre des travaux de biodiversité, les propriétaires forestiers ont la possibilité d'identifier certains arbres propices à accueillir un vaste panel d'espèces animales et végétales. Un travail de mandat avait été confié à [REDACTED] ce dernier arrive à son terme. Le comité du GFPE suggère que la suite de ces travaux lui soit confiée par le biais d'une convention à établir. Le GFPE se chargerait d'inventorier et de déclarer les arbres habitats pour un montant estimé à CHF 50.-/arbre et en contrepartie la subvention de CHF 200.-/arbre leur serait versée. AS propose d'accepter cette requête en déléguant cette tâche au GFPE.

GFPE - Arbres habitats

S.2021.45.07

01

La Municipalité DECIDE :

- d'accepter cette proposition et d'adresser un courrier en mandatant le GFPE.

AS présente le courriel de Cosedec en vue de l'organisation du coup de balai 2022; ce dernier aura lieu les 25 et 26 mars 2022. AS propose de transmettre ce document comme de coutume à l'ASIPE [REDACTED]

Coup de balai 2022

S.2021.45.07

02

La Municipalité DECIDE :

- d'accepter cette proposition.

Invitations / Représentations

à l'Assemblée générale de l'association Secutel Pays-d'Enhaut qui aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à 17h00 à la salle du colloque du CMS.

Secutel

S.2021.45.08

MG excusée selon téléphone du 13.12.2021.

01

à la réunion, organisée par le PNR, du groupe de coordination pour la lutte contre les plantes envahissantes qui aura lieu le mercredi 09 février 2022 de 09h à 12h (délai de réponse 19.01.2022).

PNR - Groupe de coordination Néophytes 2022

CM

S.2021.45.08

02

à l'assemblée générale de l'Association des Plus Beaux Villages de Suisse par voie de correspondance.

Les Plus Beaux Villages de Suisse

A traiter par le greffe oui à tous les points selon AR

S.2021.45.08

03

**2ème séance du 15 janvier 2022
La séance débute à 09h00 en salle du Conseil communal**

**Présidence :
M. Frédéric BLUM**

**Présents :
Mme Annie SCHWITZGUEBEL
Mme Cindy MORIER
M. Stéphane VON SIEBENTHAL
M. Marcel MORATTI
M. André REICHENBACH**

**Excusée :
Mme Michèle GENILLARD**

**Procès-verbal :
Mme Janick LENOIR**

Le PV de la séance du 11 janvier 2022 est accepté tel que rédigé.

Frédéric BLUM (FB)

FB présente le courriel du bureau GEA Mme Shafi transmettant divers documents de l'enquête publique complémentaire, soit : un plan présentant uniquement les modifications apportées, le règlement ainsi que le rapport 470at. Il a demandé une modification pour les parcelles, propriété de [REDACTED]. Il propose de valider lesdits documents.

**PA Com - Enquête
publique
complémentaire**

S.2022.02.01

01

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

FB présente le courrier du Service de la population transmettant la demande de naturalisation suisse et vaudoise déposée par Mme [REDACTED]. Pour l'audition il propose de contacter M. [REDACTED] et pour le test de connaissance de fixer une date (délai minimum 3 mois soit dès le 7 janvier - délai adapté en fonction du COVID). FB propose de contacter M. [REDACTED] afin de fixer un rendez-vous, d'agender la date du test de connaissances élémentaires le mardi 08 mars à 17h00 ; ce dernier est suivi du traditionnel apéritif et de transmettre ces diverses informations à Mme [REDACTED].

Naturalisation - [REDACTED]

S.2022.02.01

02

La Municipalité DECIDE :
- de valider le point susmentionné

FB présente une demande Pocama déposée par Swissraft Activity pour des manifestations nautiques. Il propose de rédiger un préavis positif.

Pocama

S.2022.02.01

03

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

FB présente un mail adressé par l'Association des communes vaudoises qui nous transmet un sondage en prévision de la journée du 20ème anniversaire de ladite association.

Association des communes vaudoises

S.2022.02.01

La Municipalité DECIDE :
- de choisir la proposition repas spectacle

04

Annie SCHWITZGUEBEL (AS)

AS informe que suite à la location des [REDACTED] du chalet de la Planche pour M. [REDACTED] le chalet n'a pas été rendu propre, les dortoirs ont été utilisés sans autorisation (utilisation de la literie). Visiblement les CHF 200.-- de caution ne suffiront pas pour la remise en état des lieux. Elle propose de retenir la caution et de facturer les heures de remise en état.

La Planche - Location

S.2022.02.02

01

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

AS présente le courriel de la GEODE transmis par la commune de Château-d'Oex concernant les statistiques communales des déchets urbains. Elle présente également le courrier de la DGE qui nous transmet les codes d'accès. Elle propose de mandater le service de la bourse, Mme Lengacher pour le suivi.

Statistique communales des déchets urbains

S.2022.02.02

02

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

AS revient sur le dossier des dangers naturels suite au rapport que M. [REDACTED] a établi concernant la propriété de [REDACTED]. Il est nécessaire, dans un premier temps, de déterminer si c'est de l'eau de source privée ou de l'eau de surface. En effet, pour les sources, elles sont mentionnées au Registre Foncier et les conditions d'entretien doivent être respectées. Par contre, pour les eaux de surface, la commune peut exiger des propriétaires une mise en conformité de leurs installations dans le cadre d'une décision administrative réalisée au niveau communal.

Dangers naturels -

S.2022.02.02

03

La Municipalité DECIDE :
- de mandater AS pour le suivi

AS présente un mail adressé par M. [REDACTED] de la DGE concernant le concept global de protection contre les dangers naturels. Elle propose de mandater le service de la bourse pour contrôler le décompte et demander la subvention.

Dangers naturels

S.2022.02.02

04

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

Cindy MORIER (CM)

CM informe qu'elle a été interpellée dans la rue par M. [REDACTED] [REDACTED] en vue de l'installation de robidog à la route de la Manche. Après un contact avec le service technique [REDACTED] il n'y a actuellement pas de robidog à la Manche. Elle propose d'en poser un au départ du sentier raquette.

Robidog

S.2022.02.03

01

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

CM présente le courrier du SSCM concernant la situation des contributions de remplacement. Il nous est demandé de leur retourner un exemplaire du récapitulatif de la situation des dispenses de constructions au 31.12.2021 dûment daté et signé. Pour information le solde à disposition se monte à CHF 246'907.95. Elle propose de mandater notre boursier pour effectuer ledit contrôle.

SSCM - Contributions de remplacement

S.2022.02.03

02

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

CM rappelle que [REDACTED] a démissionné de la commission du feu et propose [REDACTED] pour le remplacer.

Commission du feu

S.2022.02.03

03

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition et de mandater CM pour le suivi

Stéphane VON SIEBENTHAL (SVS)

SVS présente la carte-réponse de [REDACTED] informant que le préposé [REDACTED] à la police des constructions peut procéder au contrôle 4. Etant donné que cela ne correspond pas à la réalité, il propose de demander des précisions, notamment qui s'occupe du suivi des travaux.

S.2022.02.04

01

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

SVS présente les courriers du Tribunal Cantonal concernant le projet [REDACTED] et les recours de [REDACTED]. Les avances de frais ont été effectuées en temps utile et un délai au 07 février 2022 nous est imparti pour déposer notre réponse. Il informe que les dossiers ont déjà été adressés à Me Bovay et propose de lui transmettre une copie des courriers du Tribunal Cantonal. [REDACTED]

S.2022.02.04

02

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

[REDACTED] est sorti pour ce point

SVS présente la note de service de la police des constructions concernant le projet de M. [REDACTED]. Lors du contrôle de fin de chantier il a été constaté que les unités de raccordement et le nombre de pièces sont corrects mais par contre le contrôle de la cheminée n'a pas pu être effectué étant donné que le ramoneur est à l'isolement jusqu'au 17 janvier. Il est judicieux de prolonger le délai fixé jusqu'à fin mai en vue de l'obtention des documents restants.

S.2022.02.04

03

La Municipalité DECIDE :
- de prolonger le délai jusqu'à fin mai

SVS donne connaissance du dossier de l'atelier d'architecture Fournier et MacCagnan en vue de la mise à l'enquête du projet de ses clients.

Molloy Clara et John - 2021/47

S.2022.02.04

04

la Municipalité DECIDE :
- de soumettre le projet à l'enquête publique

SVS présente la synthèse positive délivrée par la Camac concernant le changement du système de production de chaleur pour le compte de Mme et M. von Peterffy au chemin du Gavoin 12. Il propose de délivrer le permis de construire dès que l'enquête sera terminée.

von Peterffy Conrad et Elisabeth - 2021/49

S.2022.02.04

05

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter cette proposition

SVS informe qu'il a constaté que M. [REDACTED] a débuté des travaux [REDACTED], dans la grange qui est au bord de la route. Il propose d'adresser un courrier afin de stopper les travaux et de lui demander de nous fournir les documents nécessaires. Par la même occasion, il propose de relancer [REDACTED] concernant l'entrée de son local [REDACTED] pour lequel nous attendons toujours des documents.

S.2022.02.04

06

La Municipalité DECIDE :
- d'accepter ces propositions

Marcel MORATTI (MM)

MM donne connaissance de la convocation qui lui a été adressée par l'Office de la consommation pour l'inspection du service des eaux le 08 août 2022, à 08 h 00, dans nos locaux. Pour ce faire, nous devons leur faire parvenir une copie de notre dossier d'autocontrôle au moins deux semaines avant la date d'inspection planifiée. D'autre part, divers documents doivent être préparés pour l'inspection.

Service des eaux - Inspection

S.2022.02.05

01

André REICHENBACH (AR)

AR présente un mail adressé par M. [REDACTED] concernant le **Tour du Vanel**
projet de la Tour du Vanel.

S.2022.02.06

La Municipalité DECIDE :
- de mandater AR pour le suivi

01

Michèle GENILLARD (MG)

en l'absence de MG, FB demande à ses collègues de valider les primes **Primes 2021**
2021.

S.2022.02.07

La Municipalité DECIDE :
- de valider le tableau présenté

01

JL est sortie pour ce point

Invitations / Représentations

à la prochaine séance de "Pool Ballons" le 20 janvier à 16h00 à l'Hôtel **Pool Ballons**
Roc et Neige.

S.2022.02.08

FB

01

à l'assemblée générale du Festival au Pays des Enfants le 21 février à **Festival au Pays des**
20h00 à l'Hôtel de Ville de Château-d'Oex. **Enfants**

S.2022.02.08

AR

02

| | |
|--|--|
| du rapport annuel 2021 du Club alpin Suisse - station de secours de Château-d'Oex. | Club alpin suisse |
| | S.2022.02.09 |
| | 04 |
| du rapport d'analyse de l'eau potable établi par l'OFCO suite au prélèvement du 09.08.2021. | Analyse eau potable |
| | S.2022.02.09 |
| | 05 |
| de la copie du courrier de BSA adressé à la DGE concernant la propriété de M. Maurice Malmasson. | Malmasson Maurice - 2020/38 |
| | S.2022.02.09 |
| | 06 |
| du guide pour l'affichage politique respectueux de la sécurité routière édité par la Direction générale de la mobilité et des routes en vue des élections cantonales de ce printemps. | Affichage politique |
| | S.2022.02.09 |
| | 07 |
| du courrier de Statistique Vaud indiquant avoir lancé, par mail, les statistiques de la construction ainsi que celle des investissements et dépenses hors-CAMAC. Le délai pour les investissements et les projets hors-CAMAC est fixé au 1er mars 2022. | Statistique fédérale de la construction |
| | S.2022.02.09 |
| | 08 |
| d'un mail adressé par la Camac qui nous transmet les nouveaux horaires pour la centrale téléphonique. | Camac |
| | S.2022.02.09 |
| | 09 |
| d'un mail adressé par les Sites Clunisiens transmettant le message du Président pour les vœux de fin d'année. | Sites Clunisiens |
| | S.2022.02.09 |
| | 10 |
| d'un mail adressé par l'UCV qui nous transmet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil des 50 du 09 décembre. | Conseil des 50 |
| | S.2022.02.09 |
| | 11 |
| de la copie du courrier adressé par la DGTL à Me Sulliger Denis, avocat de la Sté Texart AG concernant la régularisation de l'accès existant. Il en ressort que ledit accès ne peut pas être régularisé en conséquence, la DGTL préavise négativement cette demande. | Texart AG - 2020/50 |
| | S.2022.02.09 |
| | 12 |
| des rapports des différents services communaux. | Services communaux |
| | S.2022.02.09 |
| | 13 |

Factures